**Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme**

**Candidature à la coprésidence d’un Comité de partenaires**

**Comité de partenaires en charge des communications stratégiques**

**Contexte**

Depuis 1998, le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme, anciennement appelé « Roll Back Malaria » (ce qui signifie « Faire reculer le paludisme ») joue un rôle central dans la lutte mondiale contre le paludisme. Au cours des vingt dernières années, d’énormes progrès ont été accomplis dans la réduction de la maladie et dans l’élimination du paludisme.

Depuis l’an 2000, en travaillant de façon solidaire dans le cadre de partenariats mondiaux, nous avons réalisé une percée historique dans la lutte contre le paludisme, sauvant quelque 7,6 millions de vies, empêchant plus de 1,5 milliard de nouvelles infections par le paludisme et engageant le monde sur la voie de l’élimination de la maladie une bonne fois pour toutes. Le travail du Partenariat RBM, en tant que plateforme multisectorielle mondiale de coordination de l’action contre le paludisme, sera essentiel dans l’atteinte des cibles ambitieuses et des jalons de réduction du paludisme d’ici à 2025 et 2030, ainsi que dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

Dans le cadre de l’examen de la gouvernance en cours et de la transition y afférente, l’importance de l’échelonnement des mandats de la direction et des membres du mécanisme de gouvernance du Partenariat a été évoquée à plusieurs reprises. L’échelonnement des mandats contribue à préserver les connaissances institutionnelles et à assurer une bonne continuité. De plus, lors de sa 27e réunion tenue le 16 mai 2023, le Conseil d’administration du Partenariat RBM a convenu d’envisager la possibilité de fusionner le Comité de partenaires en charge de la mobilisation des ressources et du plaidoyer (ARMPC) et le Comité de partenaires en charge des communications stratégiques (SCPC). En tenant compte de ces aspects, pour l’instant, une vacance au poste de coprésident·e du SCPC sera pourvue pour un mandat de trois ans.

**Présentation des Comités de partenaires**

Les Comités de partenaires (CP) de RBM ont vocation à formaliser, consolider et amplifier les priorités du Partenariat – à savoir, le plaidoyer, la mobilisation de ressources et l’apport d’un appui aux pays et aux régions. Le travail de ces Comités de partenaires doit correspondre aux priorités définies dans la Stratégie technique mondiale de lutte contre le paludisme et dans le document « Action et investissement pour vaincre le paludisme de 2016 à 2030 : pour un monde sans paludisme » (AIM), ainsi que dans le Plan stratégique pour la période 2021-2025 et le budget et les plans de travail annuels du Partenariat RBM.

La direction de chaque Comité de partenaires devrait comprendre deux coprésident·e·s – des personnes désignées et sélectionnées parmi les partenaires de RBM – qui bénéficieront de l’appui d’un·e responsable compétent·e employé·e par le Secrétariat de RBM.

Les CP de RBM sont les suivants :

* Le Comité de partenaires en charge de la mobilisation des ressources et du plaidoyer
* Le Comité de partenaires en charge du soutien régional et par pays
* Le Comité de partenaires en charge des communications stratégiques

Des informations complémentaires sur les CP de RBM sont disponibles ici.

**Objectif du Comité de partenaires en charge des communications stratégiques (SCPC)**

Le SCPC a pour mission d’élaborer et de mettre en œuvre les communications, en collaboration avec le Secrétariat, afin d’atteindre les objectifs du Partenariat en matière de plaidoyer. L’objectif du SCPC est de traduire les objectifs globaux du Partenariat en messages spécifiques, harmonisés et inspirants qui incitent à l’action.

**Admissibilité**

Toute personne travaillant ou possédant une expérience dans le domaine de la santé mondiale et/ou du développement, y compris des secteurs public et privé, et attachée à la vision du Partenariat RBM est admissible pour prétendre aux fonctions de coprésident·e du Comité de partenaires. Les coprésident·e·s doivent être d’éminentes figures au sein de la communauté mondiale du paludisme et/ou des personnes physiques qui sont capables d’approvisionner en ressources régulières les mécanismes du Partenariat ou les efforts mondiaux consacrés à la lutte contre le paludisme.

**Coprésident·e de Comité de partenaires : Rôles et responsabilités**

* Dans le cadre d’un processus que dirige et coordonne le ou la directeur·rice général·e par l’intermédiaire du groupe de coordination des Comités de partenaires, élaborer des budgets et des plans de travail pour leurs comités de partenaires respectifs, à incorporer dans le plan de travail et le budget du Partenariat, qui seront présentés au Conseil d’administration du Partenariat par le ou la directeur·rice général·e pour approbation. Les plans de travail comprendront des priorités stratégiques et présenteront la manière dont les résultats seront mesurés et communiqués au Conseil d’administration du Partenariat.
* Convoquer les équipes de travail nécessaires à l’exécution des plans de travail convenus par les membres des Comités de partenaires, en veillant au respect d’une représentation géographique équilibrée, à la pertinence des compétences et de l’expérience, ainsi qu’à l’engagement en termes de capacités/de temps.
* En collaboration avec le ou la responsable du Comité de partenaires concerné, superviser le travail du Comité de partenaires pour mettre en œuvre les plans de travail approuvés. La mise en œuvre des activités peut nécessiter une hiérarchisation par les coprésident·e·s, en consultation avec le groupe de pilotage et le ou la directeur·rice général·e, le cas échéant, afin de tenir compte des ressources disponibles.
* Présenter chaque année au Conseil d’administration du Partenariat, ou plus fréquemment si ce dernier le demande, l’état d’avancement des plans de travail approuvés.
* Consacrer suffisamment de temps au Partenariat, ce qui peut varier selon le Comité de partenaires, pour assurer la réussite de la mise en œuvre des plans de travail approuvés par le Conseil d’administration.

**Compétences et critères**

* Capacité à solliciter l’avis d’un large éventail de parties prenantes et à en assurer la prise en compte dans les discussions du Comité de partenaires et du Groupe de pilotage.
* Capacité à diriger et à gérer un groupe diversifié de personnes, en veillant à maintenir une communication ouverte et à ce que toutes les voix soient entendues.
* Posséder d’excellentes compétences de communication et une expérience des communications écrites et verbales en lien avec la santé mondiale.
* Capacité à travailler efficacement avec le Secrétariat en vue d’inclure une compréhension des principes financiers de base.
* Haut niveau d’expertise dans le domaine de spécialisation du Comité de partenaires concerné.

**Engagement en termes de temps d’un·e coprésident·e de Comité de partenaires**

Le ou la coprésident·e devra être en mesure de consacrer suffisamment de temps à cette importante fonction du Partenariat, en vue de faciliter la mise en œuvre complète des plans de travail convenus, une coordination efficace du Comité de partenaires et la participation aux réunions des parties prenantes concernées. Bien que cet engagement en termes de temps puisse varier selon les besoins du Comité, il devrait au minimum représenter 25 % d’une équivalence temps plein (ETP).

Le ou la coprésident·e de Comité est un·e bénévole non rémunéré·e et est sélectionné·e pour le compte du Partenariat. Toutefois, il est prévu que chaque Comité disposera de fonds pour couvrir les frais des partenaires qui ne peuvent pas se financer eux-mêmes lorsqu’ils se déplacent aux fins des travaux du Comité concerné.

**Une lettre de confirmation en soutien à la candidature et à cet engagement en termes de temps sera requise de la part de l’employeur ou des employeurs du ou de la candidat·e** avant la nomination de ce·tte dernier·ère.

**Candidature à la coprésidence d’un Comité de partenaires, processus de sélection et calendrier**

Suite à une vacance, des coprésident·e·s sont généralement sélectionné·e·s pour un **mandat de trois ans** dans le cadre d’un processus ouvert et transparent conforme au règlement intérieur de RBM.

La soumission de candidatures et de candidatures personnelles à ces fonctions de coprésident·e doit désormais se faire par le biais du formulaire de candidature ci-dessous. Les candidat·e·s peuvent être nommé·e·s par des partenaires de RBM. Toute personne physique est encouragée à soumettre sa candidature personnelle si elle possède les compétences et l’expérience requises et si elle est disposée à consacrer le temps nécessaire.

Dans leur nomination de candidat·e·s, toutes les personnes physiques et tous les partenaires qui les désignent doivent s’assurer que les critères ci-dessus ont dûment été pris en compte et que tou·te·s les candidat·e·s :

1. Acceptent que leur nom soit proposé.
2. Sont prêt·e·s à siéger au CP et à participer à toutes les réunions, que ce soit en personne, par vidéoconférence ou par téléconférence.
3. Reconnaissent qu’ils ou elles sont nommé·e·s uniquement et que la sélection des coprésident·e·s de CP est sujette aux recommandations du CP concerné et de l’approbation du Conseil d’administration du Partenariat.

**Calendrier du processus de sélection**

1. 31 juillet 2023 : Publication d’un appel officiel à candidatures sur le site Internet de RBM : https://endmalaria.org/
2. 14 août 2023 : Clôture des candidatures
3. D’ici au 18 août 2023 : Évaluation et présélection des candidat·e·s par le SCPC
4. D’ici au 23 août 2023 : Le Secrétariat de RBM examine les nominations des candidat·e·s présélectionné·e·s et les soumet à la sélection et l’approbation finales du Conseil d’administration du Partenariat
5. D’ici au 28 août 2023 : Approbation par le Conseil d’administration de RBM du nouveau ou de la nouvelle coprésident·e du SCPC

**Informations complémentaires**

Les détails complets sur les mandats des Comités de partenaires individuels et le règlement intérieur du Partenariat sont disponibles sur le site endmalaria.org :

* [**Règlement intérieur du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme [en anglais – révisé en 2023]**](https://endmalaria.org/sites/default/files/RBM-Bye-Laws_adopted%20by%20the%20Board%20on%2016%20May%202023.pdf)
* [**Termes de référence du Comité de partenaires en charge des communications stratégiques du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme [en anglais]**](https://endmalaria.org/sites/default/files/RBM-Partner-Committee-TORs-SCPC-En.pdf)
* [**Procédures opérationnelles standard des Comités de partenaires du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme [en français – approuvées en 2017)**](https://endmalaria.org/sites/default/files/FR-Standard-Operating-Procedures-SOPs-and-TORs-of-Partner-Committees.pdf)

Toute question au sujet du processus de nomination ou d’autres aspects de la sélection du ou de la coprésident·e du SCPC doit être adressée au service chargé des affaires du Conseil d’administration de RBM, à l’adresse BoardAffairs@endmalaria.org.

**Formulaire de candidature à la coprésidence d’un Comité de partenaires**

Des candidatures et des candidatures personnelles sont demandées pour pourvoir ces fonctions de coprésident·e. Veuillez remplir les sections suivantes en vous assurant de ne pas dépasser 6 pages.

L’échéance de soumission est le **18 août 2023**.

***Personne soumettant la candidature :***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom** | |  |
| **Poste actuel ou affiliation organisationnelle** | |  |
| **Coordonnées** | **E-mail :** |  |
| **Téléphone** |

***Personne nommée (ou soumettant une candidature personnelle) :***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom** | |  |
| **Poste actuel ou affiliation organisationnelle** | |  |
| **Lieu :** | |  |
| **Coordonnées** | **E-mail :** |  |
| **Téléphone** |

***Pour les personnes nommées par d’autres, est-ce que le ou la candidat·e :***

|  |  |
| --- | --- |
| *1. A accepté que son nom soit proposé ?* | Oui/non |
| *2. Est prêt·e à assumer le rôle de coprésident·e du Comité de partenaires conformément aux engagements indiqués en termes de temps ?* | Oui/non/ne sait pas |
| *3. Est prêt·e à soumettre une lettre de confirmation de soutien de la part de son ou de ses employeur(s) ?* | Oui/non/ne sait pas |

***Courte biographie***

Veuillez présenter un résumé succinct de l’expérience professionnelle pertinente du ou de la candidat·e, notamment toute implication auprès du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme.

|  |
| --- |
|  |

***Éléments factuels montrant la capacité du ou de la candidat·e à satisfaire les exigences en termes de compétences générales***

Les candidat·e·s doivent montrer qu’ils ou elles possèdent les compétences générales suivantes pour prétendre aux fonctions de coprésident·e (ainsi que le stipule le règlement intérieur de RBM).

Veuillez fournir des éléments probants concernant les compétences et l’expérience du ou de la candidat·e relativement à chacun des critères énoncés.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Expérience et compétences*** | ***Oui/non*** | ***Courte explication de la manière dont le ou la candidat·e fait preuve de telles compétences*** |
| *Excellente compréhension du paludisme et de l’ensemble du contexte du développement.* | Oui/non |  |
| *Capacité à solliciter l’avis d’un large éventail de parties prenantes et à en assurer la prise en compte dans les discussions du Comité concerné.* | Oui/non |  |
| *Capacité à diriger et à gérer un groupe diversifié de partenaires, en veillant à maintenir une communication ouverte et à ce que toutes les voix soient entendues.* | Oui/non |  |
| *Posséder d’excellentes compétences de communication et une expérience des communications écrites et verbales en lien avec la santé mondiale.* | Oui/non |  |
| *Capacité à travailler efficacement dans une structure de partenariat décentralisée entre différents sites et fuseaux horaires, notamment avec l’appui du Secrétariat de RBM.* | Oui/non |  |

***Éléments probants montrant la capacité du ou de la candidat·e à satisfaire les exigences du Comité de partenaires en charge des communications stratégiques en termes de compétences de coprésident·e***

Tou·te·s les candidat·e·s à la présidence du Comité de partenaires en charge des communications stratégiques doivent faire preuve des compétences spécifiques suivantes.

Veuillez fournir des éléments probants concernant les compétences et l’expérience du ou de la candidat·e relativement à chacun des critères énoncés.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Expérience et compétences*** | ***Oui/non*** | ***Courte explication de la manière dont le ou la candidat·e fait preuve de cette expérience/ces compétences*** |
|  |  |  |
| *Au moins 10 années d’expérience du développement ainsi que de la gestion de relations multisectorielles et de la coordination de partenariats.* | Oui/non |  |
| *Expérience étendue de la gestion de relations stratégiques avec les médias.* | Oui/non |  |
| *Expérience de l’établissement de cadres de messages.* | Oui/non |  |
| *Bonne compréhension et expérience probante de la gestion et du développement de marques.* | Oui/non |  |
| *Expérience de l’élaboration de plateformes médiatiques (site Internet, plateformes de réseaux sociaux, production de médias traditionnels, etc.)* | Oui/non |  |

***Résumé***

Veuillez présenter un résumé succinct des raisons pour lesquelles vous pensez que ce ou cette candidat·e peut prétendre aux fonctions de coprésident·e du Comité de partenaires :

|  |
| --- |
|  |

***Références***

Veuillez fournir les coordonnées d’une ou de deux référence(s) supplémentaire(s) en soutien à la candidature.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom** | | Référence 1 | Référence 2  (exigée s’il s’agit d’une candidature personnelle) |
| **Poste actuel ou affiliation organisationnelle** | |  |  |
| **Coordonnées** | **E-mail :** |  |  |
| **Téléphone** |  |  |

***Soumission***

Les formulaires de candidature remplis doivent être renvoyés, **d’ici au 18 août 2023**, au service chargé des affaires du Conseil d’administration, à l’adresse BoardAffairs@endmalaria.org.